



ARRETE PREFECTORAL - Port du Masque obligatoire aux abords du Collège

publié le 30/09/2020 - mis à jour le 10/11/2020

Descriptif :

Attention, PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE AUX ABORDS DU COLLEGE (rayon de 50m)

Suite à l'arrêté préfectoral pris par Mme La Préfète de la Charente et au contexte sanitaire actuel, nous vous informons que **le port du masque est désormais obligatoire aux abords de l'établissement dans un rayon de 50 mètres**. Adultes et enfants de plus de 6 ans sont désormais concernés, les rassemblements lors des entrées et des sorties ne permettant pas la distanciation sociale. En PJ l'arrêté prectoral.

Merci de votre compréhension.

F. Mérour

Principale

Document joint

 p016_20201109_obligationportmasque_charente2 (PDF de 93.2 ko)



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.